

**Marie-Christine Cavecchi**  
Présidente du Conseil départemental



*“Les fonds européens sont nécessaires au Département dans sa lutte contre les fractures sociales. Sans leur concours, un nombre important de projets n’aurait pas pu voir le jour. La politique de cohésion sociale européenne peut être modifiée pour traiter de nouvelles questions mais elle doit être maintenue.”*

**Michel Aumas**  
Conseiller départemental délégué  
aux Affaires internationales et européennes



*“La complexité des procédures européennes est ressentie par les citoyens et surtout par les porteurs de projets. C’est pourquoi le Département a exprimé le souhait d’une simplification et d’une harmonisation de la réglementation applicable aux aides. Cela donnerait plus d’efficacité aux fonds européens.”*

## RÉACTIONS



*“L’AGFE a été récompensée, au mois de mars 2019, lors des Trophées des initiatives du Fonds social européen (FSE). Son projet « Sas préparatoire à la mobilité européenne » a emporté la médaille de bronze du concours organisé par le ministère du Travail et l’Union européenne, dans la catégorie « Mobilités ». Pour les jeunes sans emploi, souvent isolés, qui peinent et qui hésitent face aux difficultés, ces frontières qu’ils franchissent, ces expériences qu’ils vont vivre, ce sont leurs propres limites qu’ils dépassent. Loin de chez soi, on ose, on se révèle.”*

William Ameri, Directeur de l’AGFE 95



*“Depuis 10 ans, la dématérialisation des procédures s’est accélérée et les services publics ont entamé leur mutation numérique. Les centres sociaux d’Eragny et la maison de l’Emploi ont été submergés par les demandes d’accompagnement. Nous avons donc décidé d’innover. Grâce à la participation de l’Europe, nous avons mis en place une permanence d’écrivain public numérique et des stages d’initiation à l’usage du smartphone. Nous projetons pour 2019 de travailler sur la mise en place d’un passeport numérique.”*

Cédric Franceries, Responsable de la Maison de la Challe et de la Maison de l’innovation, de l’emploi et du multimédia

## ACTIONS DE TERRAIN



### Le 26 mai, votez !

Les élections ont lieu tous les 5 ans pour désigner au suffrage universel direct les membres du Parlement européen. En tenant compte du Brexit, le nouveau Parlement européen comptera 705 membres dont 79 pour la France, élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages auront un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Le Parlement européen adopte avec le Conseil la quasi-totalité des normes européennes et le budget annuel qui finance les politiques de l’Union européenne.

Sur les questions d’emploi, de santé, de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre le réchauffement climatique, les règlements et directives du Parlement ont des conséquences sur votre quotidien.